

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 janvier 2018

ETAT SERVICE SOCIÉTÉ DE CONFIANCE - (N° 575)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 1108

présenté par
M. Guerini

à l'amendement n° 1080 du Gouvernement

ARTICLE 15

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 6 :

« , leurs groupements et... *(le reste sans changement)* ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à inclure les groupements de collectivités territoriales dans l'expérimentation de référents uniques.